

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01142

Numéro SIREN : 844 692 921

Nom ou dénomination : 3F AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 4523

3F AUTOMOBILES SASU
Société par Actions Simplifiées à associé unique
Au capital de 5000 euros
Siège social : 156 rue de Mulhouse
68300 SAINT LOUIS
844692921 RCS MULHOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30
SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le 30 septembre,
A 17 heures,

Les associés de la société 3F AUTOMOBILES SASU se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire Annuelle, 156 rue de Mulhouse 68300 SAINT LOUIS, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Madame JBARA Fatima, en sa qualité de Gérant de la Société.

Sont présents :

Madame JBARA Fatima, propriétaire de 100 parts

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur DONNA Jamel assiste à la réunion

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- le quitus du Président,
- Démission du Président
- Nominations du nouveau président
- la cession de titres,
- Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, donne au Président quitus de l'exécution de son mandat jusqu'au 30/09/2022. ,

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

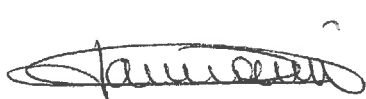
L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Fathima LAMOURI des fonctions de Président avec effet au 30/09/2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination Monsieur DONNA Jamel au fonction de Président avec effet au 30/09/2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



QUATRIEME RESOLUTION

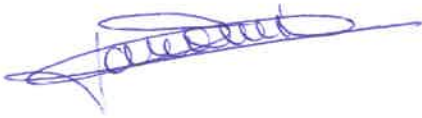
L'Assemblée Générale prend acte de la cession de la totalité des titres détenus par Madame LAMOURI au profit de Monsieur DONNA Jamel avec effet au 30/09/2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fatima JBARA



DONNA Jamel

